

# Vos interlocuteurs

Pour une meilleure efficacité,  
adressez-vous :



## EN AGENCE

Si votre groupe n'a pas de gardien ou pour toute question urgente en l'absence de gardien ou du Responsable de Gestion de Secteur :

### Agence EST

25, avenue de Frais Vallon  
13013 Marseille

Téléphone : 04 91 86 46 90

Télécopie : 04 91 86 46 99

Courriel : agence-est@hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement sur rendez-vous.

Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la journée

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

### Agence LITTORAL

14, rue du Racati  
13003 Marseille

Téléphone : 04 96 11 67 30

Télécopie : 04 96 11 67 59

Courriel : agence-littoral@hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

### Agence SUD

372, rue Saint-Pierre  
13005 Marseille

Téléphone : 04 96 19 05 60

Télécopie : 04 96 19 05 89

Courriel : agence-sud@hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

# VOUS ÉCONOMISEZ SUR VOS CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES

Fiche pratique  
**N°6**



L'eau et l'électricité coûtent cher,  
il est nécessaire d'éviter le gaspillage.

Apprenez les bonnes  
habitudes et les gestes  
simples, pour faire  
des économies.

## SUR VOTRE GROUPE

### À votre gardien

Il est notre représentant et votre interlocuteur le plus proche pour traiter vos demandes. Il assure des permanences l'après-midi dans sa loge.

### À votre Responsable de Gestion de Secteur

Il assure une permanence sur le site, à dates et heures fixes, affichées dans la loge ou dans les halls d'entrée.

### Siège

25, avenue de Frais Vallon  
13388 Marseille Cedex 13

Téléphone : 04 91 10 80 00

### Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h45

### Accueil du public

Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la journée

### Direction Maintenance et Énergies

Téléphone : 04 91 98 28 01

### Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

**N° URGENCE**  
**04 72 83 19 38**

Ce service fonctionne pendant la fermeture des bureaux d'Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole.

Horaires : de 16h30 à 8h30 du lundi au vendredi et 24h sur 24 les samedis, dimanches et jours fériés.

Artékom

# Électricité

Vous souscrivez un abonnement avec le prestataire de votre choix et vous êtes facturé directement.

## Froid

C'est le premier poste de consommation électrique.

- **Dégivrer régulièrement** le congélateur et le réfrigérateur évite une surconsommation.

**4 cm de givre = une facture doublée**

## Convecteurs

- **Nettoyez-les** pour les rendre plus efficaces.
- **Les convecteurs d'une même pièce** doivent être réglés à la même température.



## Éclairage

En moyenne, il représente 15 % des dépenses d'électricité. C'est la plus forte consommation après les appareils produisant du froid.

- **Choisissez des lampes à LED** qui consomment peu d'électricité et éclairent pendant environ **40 000 heures**.
- **Dépoussiérez vos lampes et luminaires** pour gagner en luminosité.
- **Profitez au maximum** de la lumière naturelle.
- **Éteignez la lumière** quand vous sortez d'une pièce.

# Eau

Sauf dans certains groupes, nous réglons l'eau, pour votre compte, à la Société des Eaux de Marseille. Nous vous facturons ensuite ces sommes au titre des « charges individuelles d'eau ».

## • Votre consommation

- **Ne faites fonctionner vos machines de lavage que lorsqu'elles sont pleines** car elles consomment beaucoup. Environ :

**80 litres** pour un lave-linge

**20 litres** pour un lave-vaisselle

- **Préférez les douches** aux bains.

- **Coupez l'eau** pendant le savonnage.



- **Repérez les fuites et réparez-les rapidement.**

Sur certains groupes gérés par Habitat Marseille Provence, un contrat d'entretien et de réparation des robinetteries a été mis en place après concertation avec les représentants des locataires. Dans ce cas, l'entreprise avec laquelle nous avons un contrat intervient dans votre logement et vous n'aurez en général rien à régler.

**Renseignez-vous auprès de votre gardien ou de votre responsable de gestion de secteur.**

## • Votre facture d'eau

Suivez votre consommation, soyez attentif.

**2 fois par an**, la société chargée de la relève des compteurs passe. Conservez vos relevés. Votre facture d'eau, répartie en « provisions mensuelles » calculées à partir de votre consommation réelle de l'année précédente, apparaît sur votre avis d'échéance.

**1 fois par an**, une régularisation est effectuée, tenant compte de votre consommation réelle. C'est un des éléments de votre décompte de charges annuelles.



## Attention aux petites fuites cachées

Une chasse d'eau qui fuit, c'est **+ de 600 litres / jour**, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.